



MINISTÈRE DE LA SANTÉ ET DE LA PRÉVENTION  
MINISTÈRE DU TRAVAIL, DU PLEIN EMPLOI ET DE L'INSERTION  
MINISTÈRE DES SOLIDARITÉS, DE L'AUTONOMIE ET DES PERSONNES HANDICAPÉES

## ARRÊTÉ

**fixant la composition du jury de l'examen professionnel pour l'accès au grade de secrétaire administratif de classe supérieure relevant des ministres chargés des affaires sociales au titre de 2023**

**Le ministre de la santé et de la prévention,**

Vu le Code général de la fonction publique ;

Vu le décret n° 2009-1388 du 11 novembre 2009 modifié portant dispositions statutaires communes à divers corps de fonctionnaires de la catégorie B de la fonction publique d'Etat ;

Vu le décret n° 2010-235 du 5 mars 2010 modifié relatif à la rémunération des agents publics participant, à titre d'activité accessoire, à des activités de formation et de recrutement ;

Vu le décret n° 2010-302 du 19 mars 2010 modifié fixant les dispositions statutaires communes applicables aux corps des secrétaires administratifs des administrations de l'Etat et à certains corps analogues relevant du décret n° 2009-1388 du 11 novembre 2009 portant dispositions statutaires communes à divers corps de fonctionnaires de la catégorie B de la fonction publique de l'Etat ;

Vu le décret n° 2012-483 du 13 avril 2012 portant statut particulier du corps des secrétaires administratifs relevant des ministres chargés des affaires sociales ;

Vu l'arrêté du 18 novembre 2011 fixant la rémunération des agents publics des administrations en charge de la santé, de la jeunesse et de la vie associative, des solidarités et de la cohésion sociale, de la ville et des sports participant à titre d'activité accessoire à des activités de formation et de recrutement ;

Vu l'arrêté du 10 janvier 2012 modifié fixant les modalités d'organisation et les épreuves des examens professionnels pour l'accès aux grades de secrétaire administratif de classe supérieure et de secrétaire administratif de classe exceptionnelle relevant des ministres chargés des affaires sociales ;

Vu l'arrêté du 14 novembre 2022 autorisant au titre de l'année 2023 l'ouverture d'un examen professionnel pour l'accès au grade de secrétaire administratif de classe supérieure relevant des ministres chargés des affaires sociales ;

### ARRÊTE :

#### Article 1<sup>er</sup>

La composition du jury de l'examen professionnel organisé au titre de l'année 2023 pour l'accès au grade de secrétaire administratif de classe supérieure relevant des ministres chargés des affaires sociales est fixée ainsi qu'il suit :

Madame Claude GUILLARD

Inspectrice de classe exceptionnelle de l'action sanitaire et sociale, Agence régionale de santé de Nouvelle-Aquitaine, Cheffe de la

mission Prévention du risque infectieux,  
Présidente ;

Monsieur Patrick MARTIN

Directeur du Travail honoraire ;

Madame Elisabeth MILHET

Attachée d'administration de l'État, Délégation générale à la cohésion sociale, Chargée de mission « diplôme » au Bureau des professions sociales ;

Monsieur Vincent RAISON

Attaché principal d'administration de l'État, Direction régionale de l'économie, de l'emploi, du travail et des solidarités des Hauts-de-France, Responsable du service budget-fonctionnement et achats ;

Madame Alice PILATOWSKI

Inspectrice du travail, Direction départementale de l'emploi, du travail et des solidarités de l'Aisne, Agent de contrôle ;

Monsieur Bertrand MOREUX

Attaché principal d'administration de l'État, Délégation départementale de l'emploi du travail et des solidarités de l'Isère, Accompagnement des mutations économiques et des entreprises ;

Madame Camille CALVEL

Attachée principale d'administration de l'État, Direction générale de l'Offre de soins, Cheffe de projet des élections professionnelles ;

## Article 2

En cas d'indisponibilité de Madame Claude GUILLARD, la présidence sera assurée par Monsieur Patrick MARTIN.

## Article 3

Cet examen professionnel est classé dans le groupe 2 pour l'application des dispositions de l'arrêté du 18 novembre 2011 susvisé.

## Article 4

La directrice des ressources humaines est chargée de l'exécution du présent arrêté.

Fait le 18 janvier 2023

Le chef du département de l'allocation des ressources,  
du recrutement et de la politique de rémunération



Jean-Marc CHNEIDER